

SERVICE EXTERNALISÉ DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Ce document présente les aspects spécifiques au développement d'un service de compostage, en établissement ou sur plateforme de proximité. Pour les aspects techniques et méthodologiques du compostage autonome et de proximité, nous renvoyons aux guides listés dans le recensement d'outils.

Dans des contextes favorables

Le compostage autonome peut trouver des conditions propices à sa mise en œuvre dans des établissements, gros ou petits producteurs de biodéchets (déchets alimentaires et éventuellement déchets verts).

Dans certains cas, la plupart des conditions de faisabilité sont réunies : politique d'établissement, partenariat local, motivation de la direction et des personnels, espaces aménageables, équipements disponibles, possibilité d'intégrer une gestion séparée des biodéchets dans l'activité de l'établissement. En revanche, il est fréquent que les moyens humains...

En effet, le traitement des déchets, a fortiori le compostage, est bien souvent étranger aux personnels d'activités telles que la restauration ou le commerce alimentaire, sauf cas particuliers comme la présence d'un service d'entretien des

espaces verts ou d'un jardinier pouvant acquérir rapidement ce type de compétences.

C'est dans ces situations que l'opportunité d'une prestation de service est envisageable : l'établissement reste responsable du tri et de l'apport des déchets alimentaires sur l'installation de compostage, le prestataire est chargé de la gestion de cette dernière. Cette solution présente l'avantage notable d'une contractualisation avec un opérateur extérieur tenu à une obligation de résultats, ce qui est généralement plus difficile à obtenir en interne.

Un tel dispositif présente un caractère transposable important sur un territoire :

- ✦ développement sur plusieurs établissements,
- ✦ évolution vers un service de collecte des déchets pour une valorisation sur une plateforme collective.

Montage technique et financier

Ce type de projet ne peut s'envisager qu'en impliquant les partenaires concernés (collectivité compétente pour les déchets, prestataires, établissements...) dans une concertation préalable. Les parties prenantes devront s'approprier le projet, en définissant le rôle et l'engagement de chacun.

Le projet peut être porté par la collectivité ou par les acteurs locaux (association, entreprise) qui en assumeront la gestion.

Les compétences de la structure (ou des structures) intervenant intégreront les aspects méthodologiques (étude préalable, conduite de projet) et les opérations de terrain. Des formations spécifiques seront le cas échéant à prévoir, en particulier sur le compostage et sur les règles sanitaires relatives à la précollecte, la collecte et le traitement des biodéchets.

La viabilité financière du service sera fondée sur les facteurs incitatifs concernés, qui sont essentiellement :

- ✦ contraintes réglementaires : dispositions visant la réduction

et la valorisation des biodéchets, dont l'obligation concernant les « gros producteurs »,

- ✦ critères économiques : tarification incitative de la collectivité (redevance spéciale...), opportunité d'impliquer des personnels en insertion,
- ✦ politique d'établissement et valorisation de l'image commerciale.

Elle s'appuiera sur les contributions :

- ✦ des établissements producteurs,
- ✦ de la collectivité compétente pour les déchets si elle collecte les déchets de l'établissement, en échange de l'économie sur la prise en charge des déchets,
- ✦ d'autres financeurs éventuels, publics ou privés.

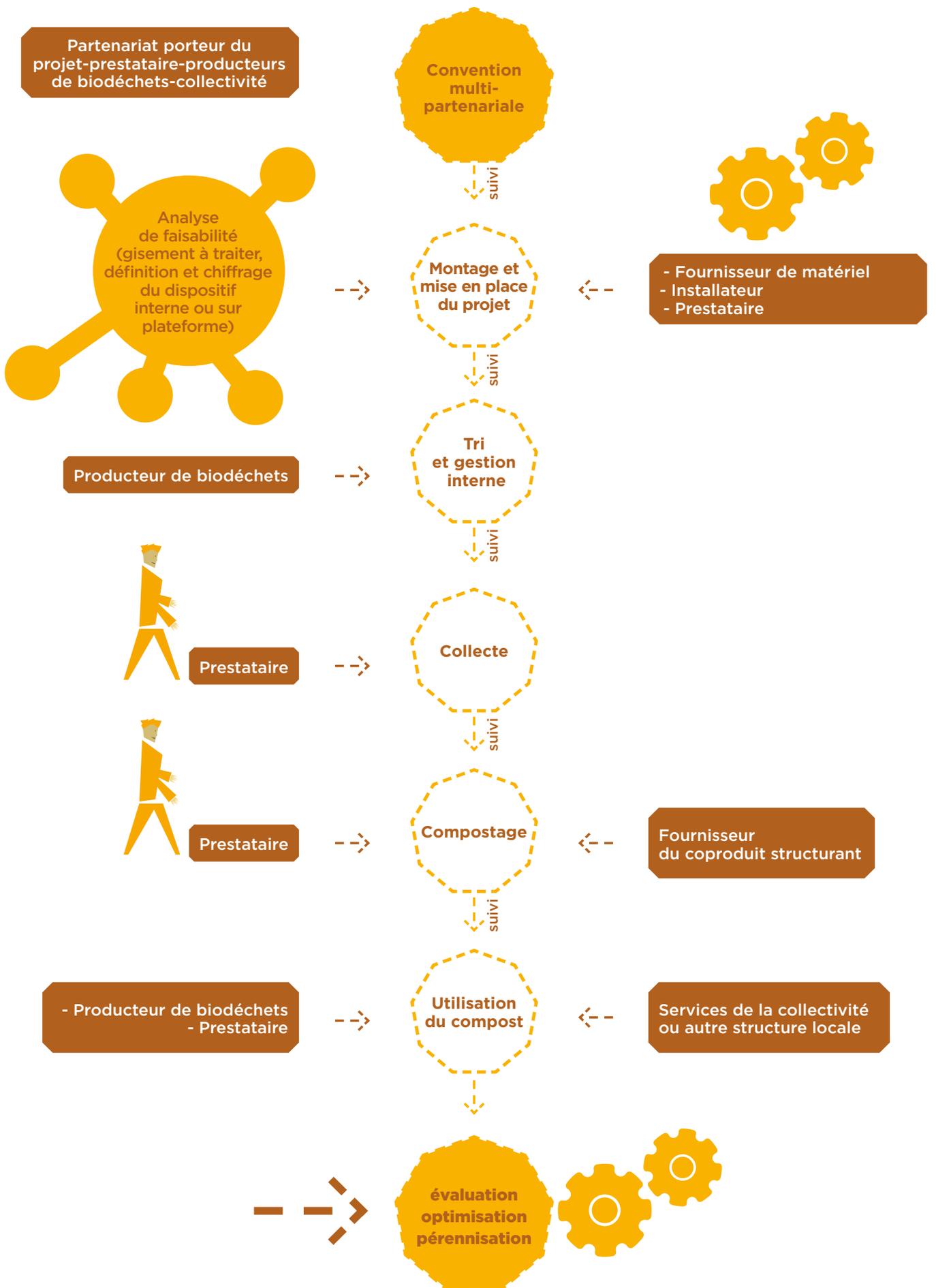
Il faut rappeler que la gestion de proximité ne profite pas de l'optimisation des coûts découlant de l'effet d'échelle des filières collectives et industrielles.

Le tarif de prise en charge sera à comparer au coût d'élimination des biodéchets en mélange avec les ordures ménagères, en considérant que pour une filière de valorisation de proximité, d'autant plus pour des quantités limitées, un prix légèrement supérieur est cohérent et acceptable.

Par exemple, pour ne pas dépasser un coût d'élimination de 250 €/tonne, l'intervenant, avec un tarif horaire de 20 €/h, devra traiter une tonne de biodéchets en un temps global (collecte, compostage, suivi) très optimisé, à peine supérieur à 12 h. Les charges et frais de la structure seront intégrés au calcul du prix de la prestation.

Au-delà de la dimension financière, il est important de reconnaître et d'intégrer au coût global les bénéfices indirects (emplois locaux, animation, multi-partenariats, sensibilisation) de la démarche.

Principaux intervenants et phases d'une opération



Des exemples transposables

La SARL Compost in situ a été créée à Nantes en 2014 par les équipes de l'association Compostri qui développe le compostage partagé depuis 2007, et de la SARL Valdefis qui valorise les biodéchets de collectivités de Vendée, déchets verts notamment, dans des exploitations agricoles depuis 2003. Elle vise l'élargissement de son territoire d'action des Pays de la Loire jusqu'au niveau national.

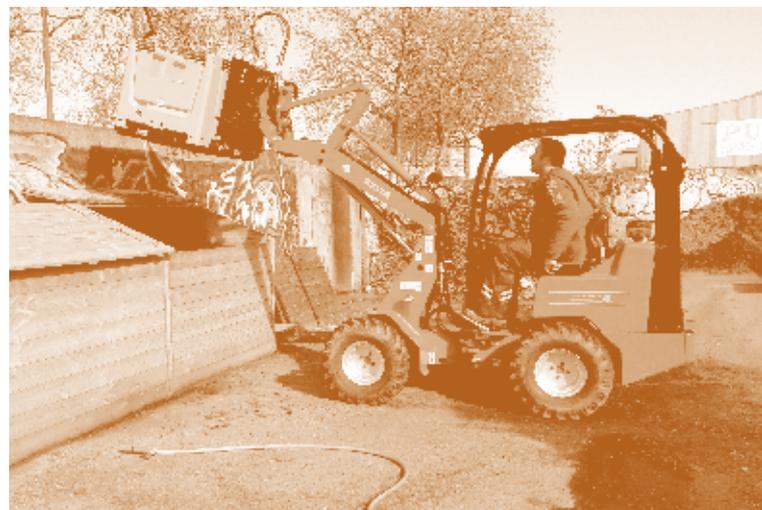
Compost in situ est fournisseur d'équipements de compostage manuel (bacs et pavillons de compostage) et prestataire pour la mise en place et la conduite d'installations en établissement (compostage sur site) ou en proposant un « précompostage » sur site et une collecte (généralement mensuelle) pour un compostage sur une plateforme de proximité chez un agriculteur, pour des capacités comprises entre 5 et 100 t/an de biodéchets.

La structure assure l'accompagnement technique, en maîtrisant, en dehors du tri initial, tous les composants des

dispositifs : mise en place, conduite et suivi du compostage, approvisionnement en coproduit structurant (broyat de branches), gestion du compost. Elle a mis au point une prestation de retournement à l'aide d'une pelle mécanique, facilitant et optimisant l'opération.

Une trentaine d'installations autonomes qui traitent 5 à 30 t/an de biodéchets sont accompagnées dans le secteur nantais et aux environs pour la restauration collective notamment.

Un coût d'intervention compétitif (par ex. 1 500 €HT/an pour 5 t de déchets alimentaires, 4 000 €HT/an pour 20 t), grâce au soutien de l'ADEME et des collectivités, permet à la structure de proposer des prestations à des tarifs comparables au coût de prise en charge des déchets en mélange par la collectivité ou un opérateur privé.



Installation gérée par le prestataire et opération de retournement mécanique - © Compostinsitu



Palox de précompostage
avant prise en charge
pour traitement extérieur
© Compostinsitu

L'association Compost'Ere a vu le jour en 2012 dans le territoire du Pays Dignois (04), dans le cadre du projet de développement de services liés au compostage de proximité, initié par l'association GESPER avec le centre de formation agricole de Carmejane.

Compost'ere réunit les acteurs locaux (associations, petites entreprises, collectivités, citoyens) dans une approche globale de gestion de proximité de la matière organique : réduction du gaspillage alimentaire et des biodéchets à la source, jardinage et agriculture durables, gestion intégrée des espaces verts, compostage partagé, en établissement et sur plateforme locale.

Grâce aux diverses compétences de ses membres, Compost'Ere développe les activités de :

- ✱ montage et portage de projets de territoire,
- ✱ assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la décision, étude, programmation technique et financière, mise en œuvre, suivi, évaluation),
- ✱ exploitation de dispositifs de gestion de proximité (compostage, broyage, jardinage...),
- ✱ information, sensibilisation (élaboration et diffusion de documents, animations pédagogiques) et formation (bénévoles et professionnels).

Compost'Ere a conduit de nombreuses opérations depuis sa création récente (conception et expérimentation d'un prototype de composteur fabriqué avec du bois local, opérations pilotes de compostage partagé et en établissement), dont certaines impliquent la mise en œuvre d'un service décentralisé :

- ✱ dispositifs de collecte et compostage sur plateforme de proximité de biodéchets d'établissements dans des contextes de zone d'activité et de centre ville dense (2014 et 2015),
- ✱ expérimentation d'un service local de broyage des déchets verts (2016).

L'association A Fleur de Pierre a conduit en 2013-2014 le compostage en bacs dans un collège de la ville, en assurant les tâches de traitement des déchets alimentaires après leur tri dans l'établissement.



Plateforme de compostage de proximité - © Compost'Ere

Associations fondatrices de Compost'Ere

GESPER : gestion de projet, études, formation, accompagnement de maîtres d'ouvrage

A Fleur de Pierre : jardins solidaires, sensibilisation de formation autour de l'agro-écologie, conduite opérationnelle de dispositif

CPIE Alpes de Provence : éducation à l'environnement



Introduction des déchets alimentaires au compostage
© Compost'Ere



La collecte s'effectue en tricycle à assistance électrique - © Compost'Ere



Test de broyage avec différents biodéchets - © Compost'Ere